Cfdt SF3C
Antenne Val de Marne
Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL
Tél. 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41
Courriel : 94@cfdtsf3c.org Web : cfdtsf3c.org

Créteil, le 02 novembre 2010

Chère (e) collègue,

Le syndicat SF3C vient de découvrir que la DOTC du 94 s'autorise des nouvelles pratiques managériales surprenantes créant un stress supplémentaire auprès des directeurs de PDC et PPDC. En effet, elle a décidé, en septembre 2010, de façon unilatérale d'expérimenter un nouveau dispositif d'évaluation des compétences de l'ensemble des directeurs opérationnels et ce dans le cadre de la soi-disant « gestion des carrières ». Ce bilan doit se faire entre fin octobre 2010 et fin décembre 2010.

Vu les incohérences de cette méthode, vu l'ultra confidentialité développée par la DOTC autour de ce dispositif (des épreuves écrites et orales) et surtout le point « conséquences de la démarche », nous demandons à être reçus rapidement par le directeur de la DOTC afin que nous soient données les réponses à toutes nos questions.

Nous rappelons que l'affichage de la DOTC est contradictoire lorsqu'elle annonce une évaluation des compétences et en même temps un plan de développement des compétences. Nous savons par expérience que cette démarche a pour objectif de mettre en difficulté les directeurs d'établissement et de les pousser au plus vite vers la sortie.

Dans un premier temps certains se trouveront « chargés de mission » et ensuite la porte.
La CFDT SF3C refuse ce dispositif. Nous rappelons que le parcours professionnel d'un directeur d'établissement est ponctué de bilatérales régulières avec sa hiérarchie, de points PGI avec les décideurs (DFI, DOTC, voire plus) et d'un management de la performance (les quatre temps du management) qui donnent au final une photographie exacte de la situation « managériale » du directeur d'établissement.

Le rôle tenu serait-il désormais remis en question, la valeur du management de la performance serait-elle contestée dans le Val-de-Marne ? La Poste demande de plus en plus à ces directeurs d'établissement : des réorganisations tous les 18 mois, des semaines de sécabilité, la tenue des CAP, les palmes, l'évaluation managériale…

Quelle solution de mobilité sera offerte aux personnes qui le demanderont alors que l'ensemble du groupe La Poste est en re « structure » ation.

Ces points et beaucoup d'autres doivent impérativement être débattus avec la direction. L'avenir de chacun en dépend. Les enjeux RH sont très importants, notamment en termes de productivité, de réduction des coûts, de concentration et d'automatisation du courrier. C'est une réorganisation en profondeur qui va être déployée dans le 94.

Cela ressemble à la stratégie utilisée par France Télécom et nous connaissons la suite de l'histoire.
Mesdames et messieurs les directeurs d'établissement sachez que la CFDT ne laissera pas ce type de démarche s'installer et se généraliser. Vous et votre métier avez droit à plus de respect.

Le responsable CFDT

Francis Bourget